

Attention!

Pour l'entretien des filières compactes agréées, référez-vous au manuel d'entretien du fabricant!

La vidange :

La communauté de communes Entre Aire et Meuse et son SPANC a acquis la compétence « vidange », pour vous aider à réaliser cette dernière dans les normes et les meilleures conditions.

N'oubliez pas que l'entretien de votre installation et ses pièces justificatives, est obligatoire.

Pour tout renseignement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

ENTRE AIRE ET MEUSE

5, rue de Condé

55260 Pierrefitte sur Aire

Tél : 03 29 75 03 26

Fax : 03 29 75 00 86

E-mail : environnement@cc-entre-aire-et-meuse.fr

Site internet : www.cc-entreaireetmeuse.fr

Pour + d'infos :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Petit zOOm sur :

Les mauvaises odeurs pouvant être générées par l'assainissement

Si des odeurs sont présentes à l'intérieur de la maison :

- > S'assurer que tous les siphons ménagers des éviers, lavabos et lave-linge sont bien chargés d'eau, et le cas échéant, les réalimenter en laissant couler un fil d'eau pendant quelques minutes.
- > Les mauvaises odeurs perçues dans le local des WC sont souvent dues à l'absence ou une mauvaise ventilation primaire (voir schéma). Elle est primordiale car elle permet d'éviter l'aspiration de la garde d'eau du siphon et d'évacuer en permanence l'air comprimé dans le tuyau de chute au moment où l'on actionne la chasse d'eau.

Si les odeurs sont à l'extérieur de l'habitation :

- > S'assurer que la fosse et les regards (collecte + traitement) soient bien fermés hermétiquement.
- > Mettre de l'huile dans les rainures des tampons fonte.
- > Vérifier que l'extracteur de la ventilation secondaire dépasse du faîtage de votre toit.
- > Même en présence de ventilations, la perception de gaz est toujours possible par vents rabattants et/ou par temps orageux.
- > Installer une cartouche anti-odeur.

Petit guide d'entretien

de votre installation

d'assainissement individuel

Pour un fonctionnement optimal, votre installation d'assainissement nécessite un entretien régulier. Voici quelques conseils à suivre...



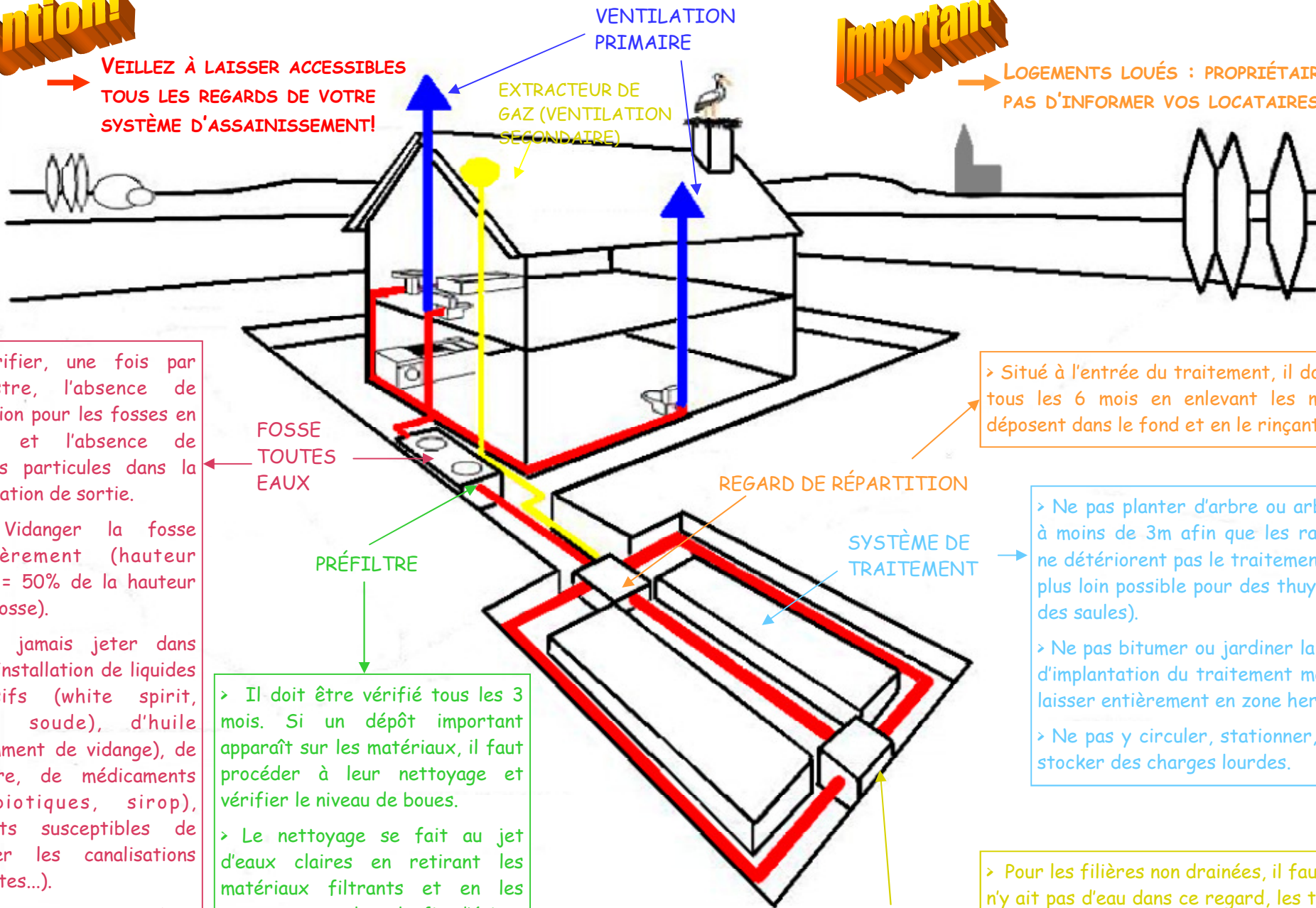
ENTRE AIRE ET MEUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Attention!

→ VEILLEZ À LAISSER ACCESSIBLES TOUS LES REGARDS DE VOTRE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT!

Important

→ LOGEMENTS LOUÉS : PROPRIÉTAIRES, N'OUBLIEZ PAS D'INFORMER VOS LOCATAIRES!



> Vérifier, une fois par trimestre, l'absence de corrosion pour les fosses en béton et l'absence de grosses particules dans la canalisation de sortie.

> Vidanger la fosse régulièrement (hauteur boues = 50% de la hauteur de la fosse).

> Ne jamais jeter dans votre installation de liquides corrosifs (white spirit, acide, soude), d'huile (notamment de vidange), de peinture, de médicaments (antibiotiques, sirop), d'objets susceptibles de boucher les canalisations (lingettes...).

> Ne pas circuler, stationner, ou stocker des charges lourdes s'il n'y a pas de dalle de répartition pour les supporter.

> Il doit être vérifié tous les 3 mois. Si un dépôt important apparaît sur les matériaux, il faut procéder à leur nettoyage et vérifier le niveau de boues.

> Le nettoyage se fait au jet d'eaux claires en retirant les matériaux filtrants et en les nettoyant sur le sol afin d'éviter d'entraîner dans le système de traitement les résidus préalablement retenus.

> Si des eaux chargées arrivent au préfiltre, il faut vidanger la fosse.

> Situé à l'entrée du traitement, il doit être nettoyé tous les 6 mois en enlevant les matières qui se déposent dans le fond et en le rinçant à l'eau claire.

> Ne pas planter d'arbre ou arbuste à moins de 3m afin que les racines ne détériorent pas le traitement (le plus loin possible pour des thuyas ou des saules).

> Ne pas bitumer ou jardiner la zone d'implantation du traitement mais la laisser entièrement en zone herbée.

> Ne pas y circuler, stationner, ou y stocker des charges lourdes.

> Pour les filières non drainées, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas d'eau dans ce regard, les tuyaux d'arrivée doivent toujours rester visibles.

> Pour les filières drainées, il faut également contrôler le bon écoulement des eaux vers leur lieu de rejet.